

Pour tous renseignements supplémentaires, bien vouloir consulter les critères d'inscription : <https://bit.ly/2FluHXd>

**ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020  
RÉINSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE**

**RÉINSCRIPTION ET DEMANDE DE CHANGEMENT D'ÉCOLE DES ÉLÈVES FRÉQUENTANT DÉJÀ UNE ÉCOLE  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE EN 2018-2019**

Pour les parents dont les enfants fréquentent une école de la commission scolaire et pour lesquels nous avons une adresse électronique au dossier de leur enfant, ceux-ci recevront un courriel le mardi 5 février prochain les invitant à **compléter**, au plus tard le 25 février inclusivement, l'**inscription 2019-2020 de façon électronique** via un « **site Web sécurisé – Mozaik-Inscription** ». Ceux pour qui nous n'avons pas d'adresse électronique, ils recevront le formulaire d'inscription papier le mercredi 6 février 2019. Le formulaire devra être vérifié et corrigé s'il y a lieu, signé au verso et retourné à l'école par l'enfant.

**ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR LA MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS  
ET POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE**

La Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup avise la population de son territoire que la période d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2019-2020 s'échelonne du **1<sup>er</sup> au 20 février 2019**.

**ADMISSION AU PRÉSCOLAIRE**

Pour les demandes d'admission des enfants qui auront 4 ans ou 5 ans au 30 septembre 2019, les parents doivent se présenter à l'école du milieu aux dates et heures mentionnées ci-après, et **présenter l'original du certificat de naissance\*, grand format, et tout autre document pertinent en lien avec des besoins particuliers.**

**NOUVEAUX ÉLÈVES – PRIMAIRE – SECONDAIRE**

Pour une première admission au primaire ou au secondaire, les parents doivent se rendre à l'école et présenter **l'original du certificat de naissance\*, grand format, et tout autre document pertinent en lien avec des besoins particuliers.** Le formulaire d'inscription sera remis sur place.

\* **Si l'élève né à l'extérieur du Canada** : Le parent doit présenter une preuve de citoyenneté ou de résidence permanente ou le permis de travail ou tout autre document provenant de l'immigration autant pour le parent et que pour l'enfant pour démontrer son statut au Québec.

**N. B. Pour l'inscription dans une école autre que celle du milieu**, les parents doivent se présenter pendant la période d'inscription **à l'école du milieu** et compléter le formulaire « Demande d'inscription dans une école autre que celle du milieu ». Une fois le formulaire complété et signé par la direction de l'école du milieu, ce dernier est acheminé à la directrice des Services éducatifs jeunes pour analyse et l'acceptation de la demande est conditionnelle à la capacité d'accueil du groupe où l'élève s'inscrit.

La commission scolaire déterminera l'organisation pour l'admission des enfants de 4 ans, selon les règles de financement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La direction de l'école vous confirmera, **au mois d'août, l'admission ou non** de votre enfant de 4 ans. Pour les enfants de 4 ans qui fréquenteront l'école à raison d'une demi-journée par semaine, ils suivront le programme Passe-Partout, ce qui implique animation et rencontres de parents.

**Les parents qui choisissent l'enseignement à la maison pour leur enfant doivent transmettre un avis écrit au ministre et à la commission scolaire compétente au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.**

Pour information supplémentaire, bien vouloir communiquer avec la direction des Services éducatifs jeunes; madame Sonia Julien, directrice ou madame Nathalie Racine, directrice adjointe au 418 856-7035, poste 3232 ou poste 3081.

	NOM DE L'ÉCOLE	DATE D'ADMISSION À LA MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS
SECTEUR RIVIÈRE-DU-LOUP	MOISSON-D'ARTS (L'Isle-Verte)	6 février 2019 (8 h 30 à 11 h)
	LA CHANTERELLE (Saint-Paul-de-la-Croix)	Les inscriptions se feront au secrétariat de l'école Moisson-d'Arts
	NOTRE-DAME-DU-SOUIRE (Saint-Épiphanie)	5 février 2019 (13 h à 15 h 30)
	VENTS-ET-MARÉES (Cacouna)	6 février 2019 (13 h à 16 h)
	DESBIEENS (Saint-Arsène)	6 février 2019 (8 h 15 à 11 h 15)
	DES VIEUX-MOULINS (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup)	13 février 2019 (8 h 30 à 11 h)
	SAINT-MODESTE	13 février 2019 (8 h 30 à 11 h)
	ROY (Rivière-du-Loup)	6 février 2019 (13 h 30 à 16 h 30)
	INTERNATIONALE ST-FRANÇOIS-XAVIER (Rivière-du-Loup)	12 février 2019 (9 h 30 à 11 h 30 et 13 h à 16 h 30)
	LA CROISÉE, 1 <sup>ER</sup> CYCLE (Rivière-du-Loup)	6 février 2019 (13 h à 16 h 30)
	NOTRE-DAME-DU-PORTAGE	7 février 2019 (8 h 30 à 11 h)
	LES PÉLERINS (Saint-André)	6 février 2019 (8 h 30 à 11 h)
	LANOQUETTE (Saint-Antonin)	7 février 2019 (8 h 15 à 11 h et 12 h 30 à 14 h 45)
SECTEUR SAINT-PASCAL	HUDON-FERLAND (Saint-Alexandre-de-Kamouraska)	7 février 2019 (8 h 10 à 10 h 30 et 12 h à 16 h) (si tempête, inscription reportée au 12 février, même heure)
	SAINTE-HÉLÈNE	5 février 2019 (13 h à 15 h 30) (si tempête, inscription reportée au 7 février (8 h 15 à 11 h)
	SAINT-LOUIS (Saint-Joseph-de-Kamouraska)	5 février 2019 (8 h 15 à 11 h) (si tempête, inscription reportée au 8 février, même heure)
	MONSIEUR-BOUCHER (Saint-Pascal)	13 février 2019 (13 h à 16 h) (si tempête, inscription reportée au 20 février, même heure)
	SAINT-LOUIS (Kamouraska)	5 février 2019 (13 h à 16 h) (si tempête, prendre rendez-vous en téléphonant à l'école)
	SAINT-BRUNO (Saint-Bruno-de-Kamouraska)	7 février 2019 (13 h à 16 h) (si tempête, prendre rendez-vous en téléphonant à l'école)
	SAINT-PHILIPPE (Saint-Philippe-de-Néri)	5 février 2019 (13 h à 16 h) (si tempête, inscription reportée au 12 février, même heure)
	NOTRE-DAME (Mont-Carmel)	6 février 2019 (13 h à 16 h) (si tempête, inscription reportée au 13 février, même heure)
	J.-C.-CHAPPAIS (Saint-Denis)	4 février 2019 (13 h 30 à 15 h 30) (si tempête, inscription reportée au 11 février, même heure)
SECTEUR LA POCATIÈRE	SACRÉ-COEUR (La Pocatière)	4 au 7 février 2019 (8 h 15 à 11 h et 13 h à 15 h) 11 au 14 février 2019 (8 h 15 à 11 h et 13 h à 15 h)
	DE L'ÉTOILE-FILANTE (Saint-Onésime-d'Ixworth)	5 février 2019 (8 h à 11 h 30 et 12 h 30 à 16 h)
	DE LA MARÉE-MONTANTE (Saint-Roch-des-Aulnaies)	7 février 2019 (8 h à 11 h 30 et 12 h 30 à 16 h)
	DE L'ORÉE-DES-BOIS (Sainte-Louise)	6 février 2019 (8 h à 11 h 30 et 12 h 30 à 16 h)
	DE LA PRUCHIÈRE (Saint-Pacôme)	6 février 2019 (8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h 30)
	DES VENTS-ET-MARÉES (Rivière-Ouelle)	7 février 2019 (8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h 30)
DE L'AMITIÉ (Saint-Gabriel-Lalemant)	5 février 2019 (8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h 30)	

Donné à Rivière-du-Loup, ce 9 janvier 2019

Éric Choinière, avocat  
Secrétaire général